

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 7 JANVIER 2004

Le Groupe « EAU » du S3PI de l'estuaire de l'Adour s'est réuni le 7 janvier 2004 à la Communauté d'Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz, 15 avenue du Maréchal Foch à Bayonne.

PRESENTS

Mme DEQUEKER Ville d'Anglet	Présidente du Groupe Eau - Conseillère Municipale de la
M. AMIEL	DRIRE
M. AUBIN	Directeur I.M.A.
M. AURIAULT	Mairie de Bayonne - Service Environnement et Ecologie
M. BAREILLE	L.C.A.B.I.E / CNRS
M. BERNIGOLLE	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques
M. BERTHET	Mairie d'Anglet - Direction des Services Techniques
Mlle BERTRAND (<i>représente M. BESSE</i>)	D.D.A.F. des Landes
Mme BIRLES	Mairie de Tarnos
M. BONNOT	Mairie de Tarnos - Directeur des Services Techniques
M. BOTELLA	Cabinet Environnement Intervention
M. COLIBEAU	Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays-Basque
Mme COURREGES Développement Durable	Communauté d'Agglomération B.A.B. - Mission du
M. CUENDE (<i>représente M. SIMON</i>)	Institution Adour
Mme DUHART	Mairie de Boucau - Déléguée à l'Environnement
Mme DULIN Environnement	D.D.A.S.S. des Pyrénées Atlantiques - Service Santé et
M. DURANDEAU	D.D.E. des Pyrénées-Atlantiques - CQEL
Mme EYHERALT SAGASPE	Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays Basque
Mlle FIGURA	D.D.E. des Pyrénées-Atlantiques - CQEL
Mme FRONZES	S.M.U.N.
M. GOURGAND	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques
M. IVANDEKICS	L.B.C. - Président A.D.I.U.P.B.
M. JAFFRE l'Environnement	Communauté d'Agglomération B.A.B. - Direction de
M. MAHAUT	Syndicat des Pêcheurs Professionnels de l'Adour
M. MEYER	IFREMER d'Arcachon
M. MOURGUIART	UFR Sciences et Techniques Côte Basque

Groupe Eau

M. PACHON	CADE
Mlle RAMADE l'Environnement	Communauté d'Agglomération B.A.B. - Direction de
M. SOULIER	D.D.E. des Pyrénées-Atlantiques - CQEL
M. TRUT	IFREMER d'Arcachon
M. VIVIER l'Environnement	Communauté d'Agglomération B.A.B. - Direction de

Sont excusés : M. CHEVALIER (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme GONZALEZ (Communauté d'Agglomération B.A.B. - Mission du développement durable), M. HAUSWIRTH (Communauté d'Agglomération B.A.B.), M. LE PORS (D.D.E. des Pyrénées-Atlantiques - Service Maritime et Hydraulique), Monsieur RENARD (Communauté d'Agglomération B.A.B. - Service de l'Environnement)

Mme DEQUEKER, Présidente du Groupe Eau, ouvre la séance et rappelle son objet : il s'agit de prendre connaissance de la synthèse des résultats de l'étude sur la qualité des eaux de l'estuaire de l'Adour.

Elle donne la parole à **M. SOULIER** et **Mlle FIGURA**, de la DDE CQEL, pour la première présentation.

Les supports de présentation sont joints au présent compte rendu.

Mlle FIGURA présente dans un premier temps la synthèse des résultats sur la période 2000-2002 : tout d'abord, un rappel des stations de prélèvements, ensuite une synthèse des paramètres déclassant, notamment les bactéries fécales, puis l'identification des sources locales de pollution, et enfin les contributions amont / aval. Ainsi, il apparaît qu'en période de crue, 85% en moyenne des apports viendraient de la partie amont du bassin versant, et qu'en revanche, en période d'étiage, 95% des apports ont pour origine les émissaires locaux.

M. SOULIER présente les résultats obtenus pour 2003 : il rappelle tout d'abord que le nombre de stations de mesures a été réduit, alors que la fréquence des campagnes a été augmentée.

Deux séries de mesures ont été réalisées par temps de pluie.

Il rappelle également que les analyses sont désormais confiées aux laboratoires départementaux à Lagor.

Quelques constats particuliers ont été faits lors de ces campagnes :

- Sur le point A6 (sur le Maharin), un effet de dilution a été constaté par rapport aux années précédentes. On ne connaît pas à ce jour les phénomènes ayant conduit à une augmentation du débit de ce ruisseau.

Groupe Eau

- Sur le point situé au niveau de la station d'épuration de Saint Frédéric, des eaux parasites saumâtres ont été diagnostiquées en sortie de station d'épuration.
- Pour le point B23, au niveau du quai du Bazet, il n'a pas été noté d'amélioration du rejet, la contamination bactériologique est forte.
- Pour les points U46 et B42 situés sur la Nive, on constate comme précédemment une pollution bactérienne de l'amont vers l'aval.
- Pour la station située à Marquèse sur les Gaves Réunis, on constate que la concentration en Escherichia Coli est supérieure sur l'Adour par rapport aux Gaves Réunis.

Mme COURREGES souhaite savoir s'il apparaît une constante des pics de pollution entre les différents points, et si c'est le cas, à quelle période.

M. SOULIER répond que ce n'est pas particulièrement apparent, que la fourchette des mesures sur les trois années et par temps sec reste identique, on ne constate pas d'amélioration notable de la bactériologie de l'estuaire du fait des travaux réalisés.

Groupe Eau

Mme COURREGES constate, au regard des résultats présentés, que plus il pleut, plus la contribution de l'agglomération est diluée.

M. SOULIER corrobore ce constat.

Mais, en fait, il faudrait également pouvoir suivre les apports amont. En effet, si on ne fait rien sur le bassin versant amont, malgré tous les travaux faits sur l'agglomération, il y aura toujours des problèmes sur l'estuaire de l'Adour.

M. BAREILLE rappelle que par temps sec, les rejets de l'agglomération ne représentent en quantité, donc en débit, qu'environ 2% des débits transités. Cela signifie donc que ces rejets sont extrêmement chargés.

Il précise également que la contribution du bassin versant ne pourra de toutes les façons pas être évitée du fait du phénomène de lessivage en période de pluie.

M. TRUT ajoute qu'il ne faut pas confondre le temps de pluie et les périodes de crue. En effet, on peut avoir de très grosses concentrations de polluants par temps de pluie, si l'Adour n'est pas en crue, car le phénomène de dilution est moindre.

Mme DEQUEKER donne suite la parole à **MM. TRUT** et **MEYER** de l'IFREMER pour les résultats concernant la matière vivante.

M. TRUT signale en préalable que les résultats présentés ne porteront que sur la bactériologie car les analyses de micro polluants ne sont pas finalisées. Il rappelle que l'intégrateur biologique retenu est l'huître creuse et que les prélèvements ont été réalisés sur 5 points sur la partie aval de l'Adour.

Ces points se situent :

- à l'amont au niveau du premier pont urbain de Bayonne (BB30),
- sur le quai Edmond Foy (B8),
- sur le quai du Bazet, en aval du rejet de la STEP de Tarnos,
- dans l'estuaire, aux points dits « ZI Tarnos » (T25) et « Adour Marégraphe » (A1).

Les paramètres mesurés sont les Escherichia Coli et les salmonelles.

Les principaux constats faits sont les suivants :

- ⇒ les valeurs obtenues dans les huîtres sont dans l'ensemble élevées, elles sont un peu moindre pour l'année 2003,
- ⇒ la contamination médiane est équivalente en amont de l'agglomération et dans la zone estuarienne.

Il apparaît de toutes les façons que si l'on se place du point de vue de la réglementation des zones conchylicoles, les huîtres analysées présentent une contamination bactériologique incompatible avec de telles pratiques.

M. GOURGAND rappelle que l'objectif poursuivi n'est certainement pas de faire de la production conchylicole sur l'Adour.

M. TRUT signale que de toutes les façons, elle serait interdite au regard des règlements nationaux et européens.



Groupe Eau

Groupe Eau

M. MEYER poursuit en précisant que l'on peut identifier trois secteurs en matière d'évolution bactériologique : embouchure, Adour centre et Adour amont, avec sur les deux dernières zones, le constat d'une saisonnalité. La contamination estivale apparaît supérieure à la contamination hivernale.

Les contaminations à l'embouchure apparaissent quant à elles plus faibles lorsque les coefficients de marée sont plus importants.

Il précise, sur la question de la saisonnalité notamment, qu'une analyse statistique sera réalisée pour approfondir ce point.

M. AURIAULT souhaite connaître les paramètres de l'analyse statistique.

M. TRUT précise que les critères retenus sont les marées et la pression démographique (appréciée au regard des consommations en eau potable).

M. AURIAULT demande si la sécheresse n'a pas joué un rôle dans le phénomène de saisonnalité, notamment en 2003.

M. TRUT précise que ce phénomène a été constaté sur les trois années.

M. MEYER poursuit et précise que la contamination bactériologique de la masse d'eau à l'embouchure ne semble pas s'être dégradée en 10 ans, les analyses comparatives montrent une tendance temporelle régulière à l'amélioration.

Enfin, pour ce qui est des salmonelles, il apparaît que l'ensemble des secteurs sont contaminés.

En conclusion, il précise

- que l'estuaire de l'Adour présente une forte contamination bactérienne,
- qu'on constate à l'embouchure une tendance à la diminution de la masse d'eau,
- enfin, qu'en tout point de l'estuaire, la masse d'eau contient des organismes pathogènes.

La parole revient ensuite à **M. BAREILLE** pour ses conclusions quant aux micro polluants dans les sédiments.

M. BAREILLE signale en préalable un incident sur les échantillons prélevés en 2000. Ceux-ci ont été « pollués » avant analyse, du fait d'un problème sur la vaisselle du laboratoire. Il précise ainsi que tous ces échantillons ayant été conservés, ils ont été réanalysés. Les résultats sont désormais cohérents.

M. BAREILLE précise ensuite que sa présentation sera essentiellement axée sur l'exemple du zinc.

Il a été constaté une concentration constante des polluants dans les sédiments de l'estuaire pour les points de prélèvement éloignés des points de rejets (c'est-à-dire ne subissant pas les influences locales). En revanche, au niveau des rejets, on constate que les concentrations augmentent.

Groupe Eau

Il a été recherché une évolution historique des polluants dans le secteur : un carottage a été réalisé dans les alluvions de la Nive en amont immédiat de Bayonne (datation au césium 137).

Les résultats montrent que les concentrations en zinc augmentent à partir de 1940, avec l'industrialisation du bassin versant, puis se stabilisent pour atteindre les valeurs connues aujourd'hui. En effet, ces valeurs apparaissent stables depuis plusieurs dizaines d'années. Le constat est le même pour le cadmium. En revanche, pour le cuivre et l'argent, il n'y a pas d'évolution historique notable.

Ainsi, on peut probablement conclure à un état stationnaire de la charge en métaux dans le stock de sédiments de l'estuaire.

M. BAREILLE poursuit sa présentation par les contributions amont / aval.

Pour ce qui est des flux en zinc, les analyses montrent :

- que la contribution de Bacheforès représente en moyenne 9% de l'ensemble,
- que la contribution des stations d'épuration de l'agglomération est en moyenne de 34%,
- enfin, que les autres rejets représentent en moyenne 57%.

Au regard de ces chiffres, **M. AURIAULT** souhaite apporter une information à l'assemblée : il précise qu'il a été entériné, dans le cadre de la Charte pour l'Environnement, que la dépollution des ruisseaux urbains ne serait pas réalisée. Or, leur contribution représente environ 12% des flux polluants. Il estime que ces 12% auraient pu être gagnés en réalisant des travaux qui ne représentent pas des montants colossaux d'investissement.

M. BAREILLE poursuit en présentant les contributions relatives de l'Adour et des Gaves Réunis. Il rappelle en préalable que les Gaves sont des cours d'eau à régime torrentiel, alors que l'Adour est une rivière de plaine. Les Gaves apparaissent largement prépondérants en matière de débit.

La charge en métaux des sédiments de l'estuaire semble associée aux apports du bassin versant et modifiée par les processus d'échanges dans le gradient salin. Même si les concentrations des rejets locaux dans l'estuaire sont importantes, la pollution globale reste liée au bassin versant.

M. PACHON s'interroge sur l'enquête publique faite l'été dernier dans le cadre du dragage de l'Adour.

Il avait été constaté alors une grande différence entre les valeurs publiées par la DDE dans ce dossier et celles constatées dans l'étude de l'estuaire de l'Adour. Or, le CNRS a signalé la pollution de certains échantillons avant leur analyse. Doit-on comprendre que la comparaison n'est alors pas valable ?

M. BAREILLE répond qu'effectivement, ces valeurs n'étaient pas acceptables : les concentrations relevées en 2000 étaient extrêmement importantes. Les nouvelles analyses réalisées sur les échantillons qui avaient été conservées donnent aujourd'hui des valeurs cohérentes.

M. PACHON considère qu'il s'agit d'un incident regrettable et qu'un problème se pose au niveau du S3PI. En effet, ces études sont très intéressantes dans la mesure où leurs résultats sont fiables. Il regrette également que certaines initiatives prises sur l'estuaire (et notamment des travaux) soient complètement déconnectées des activités du S3PI.

Mme DEQUEKER insiste sur le fait que là n'est pas le rôle du S3PI, cette assemblée est une structure de concertation et non pas de « police ». Elle constate que la remarque de **M. PACHON** est pertinente mais qu'il ne faut pas oublier que le S3PI reste un outil d'information.

Groupe Eau

M. PACHON est d'accord sur ce point mais pense cependant que les institutions présentes dans ces réunions devraient se servir des documents et publications réalisés dans le cadre du S3PI pour avancer sur les autres sujets.

M. IVANDEKICS précise que le S3PI devrait se doter, avant la fin de l'année, d'une cellule de communication. Il précise qu'aujourd'hui, avec les trois ans de recul acquis sur les travaux des organismes de recherche, on devrait pouvoir avancer différemment.

Mme DEQUEKER insiste sur le fait qu'il reste encore beaucoup de questions à lever quant à cette étude sur l'estuaire de l'Adour. Elle demande à **M. DURANDEAU** de bien vouloir exposer les avancées sur la mise en place du réseau pérenne.

Groupe Eau

M. DURANDEAU précise qu'un dossier synthétique à l'attention des partenaires et de l'Institution Adour susceptible d'assurer la maîtrise d'ouvrage est en cours de finalisation.

Mme DEQUEKER insiste sur le fait que l'Institution Adour doit être prévenue dans les meilleurs délais de ces éléments, et qu'elle doit être saisie officiellement très rapidement, du fait des échéances liées à son organisation (Conseil d'Administration).

M. DURANDEAU signale que le dossier ne sera probablement pas prêt pour la mi-janvier, car les accords préalables des différents partenaires ne sont pas formalisés à ce jour et la saisine de l'Institution Adour sera donc décalée.

M. CUENDE précise que, si le 26 février, l'Institution Adour n'a pas été saisie de manière très formelle, alors il n'y aura pas de décision possible durant le 1^{er} semestre 2004, du fait du renouvellement de son Conseil d'Administration.

M. BAREILLE signale qu'à son sens, au regard de la nature des résultats présentés et de la stabilité des données, il n'est pas nécessaire de se précipiter, mais plutôt de privilégier la qualité de la proposition formulée.

M. CUENDE insiste sur le fait que l'Institution Adour n'est pas demandeur de cette maîtrise d'ouvrage, qu'elle la prendra éventuellement car elle a été sollicitée, mais que si ce n'est pas urgent, ...

M. GOURGAND intervient pour signaler qu'il y aurait peut-être d'autres maîtres d'ouvrages potentiels, mais que pour le savoir, il aurait fallu les saisir.

M. COLIBEAU précise que la concertation avait mis en évidence qu'il n'y avait pas de maître d'ouvrage idéal, et c'est pour cela que l'on s'est tourné vers l'Institution Adour. Certes, scientifiquement, on n'est peut-être pas pressé, mais il ne faut pas oublier que notre rôle est de mesurer des évolutions et de connaître des avancées en matière de qualité d'eau.

M. BOTELLA propose de se placer du côté du public et rappelle que le débat national sur l'eau qui vient de se conclure conduit à une plus grande information du public. Il rappelle également que des obligations sur les réseaux pérennes sont définies au niveau européen, et qu'il existe une attente du citoyen pour voir se concrétiser les efforts faits par les collectivités en matière d'assainissement notamment. Les résultats des études doivent être confrontés aux obligations réglementaires.

Mme DEQUEKER conclue la séance en remerciant les participants et les intervenants. Elle précise que la prochaine réunion se tiendra le **mercredi 3 mars à 14h30** à la Communauté d'Agglomération B.A.B..

Pièces jointes au compte rendu :

Groupe Eau

Étude sur la qualité des eaux de l'estuaire de l'Adour : suivi bactériologique et des sels nutritifs.

Support de la présentation de Mlle FIGURA et M. SOULIER

Réseau Adour : résultats préliminaires du suivi matière vivante réalisé en 2003.

Support de la présentation de MM. TRUT et MEYER

Évaluation de la pollution en micropolluants de l'estuaire de l'Adour : état de 3 années d'étude (2000-2003).

Support de la présentation de M. BAREILLE